

Hiver 2020 – Gestion des demandes d’accommodements (Cas spéciaux)

Comme vous le savez, notre politique d’intégration des étudiants en situation de handicap fait en sorte que ceux-ci peuvent bénéficier d’accommodement lorsque les modalités d’évaluation constituent une barrière à la démonstration de leurs apprentissages. En temps normal, le Registrariat gère plusieurs de ces demandes, notamment celles qui concernent l’allocation de temps supplémentaire durant les examens. Or, ce trimestre, vos étudiants dans cette situation devront se tourner vers vous et il vous faudra tenir compte des accommodements à mettre en place pour ces étudiants dans le choix ou la mise en œuvre de vos évaluations.

Voici des précisions concernant les demandes d’accommodements possibles.

Modalité d’évaluation (travaux)	Accommodements à prévoir pour les étudiants ESH
Présentation orale	S’assurer que les étudiants ne pouvant faire de présentation orale puissent exprimer leurs apprentissages par un autre média (par écrit par exemple).
Travail individuel/take home	De façon exceptionnelle, comme pour tout autre étudiant considérant la situation actuelle, ouverture quant à la possibilité d’octroyer un délai supplémentaire pour la remise des travaux.
Travail d’équipe	Aucun aménagement particulier.

Modalité d’évaluation (examens)		Accommodements à prévoir pour les étudiants ESH
Un ou des quiz asynchrones	Évaluation chronométrée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Programmer le temps supplémentaire pour chaque étudiant. ✓ Si l’étudiant n’a pas accès à ses logiciels d’aide à la communication, ne pas le pénaliser pour les fautes de français/anglais commises. ✓ S’assurer que l’examen est dans un format accessible (WORD ou PDF déverrouillé).
	Évaluation non chronométrée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Si l’étudiant n’a pas accès à ses logiciels d’aide à la communication, ne pas le pénaliser pour les fautes de français/anglais commises. ✓ S’assurer que l’examen est dans un format accessible (WORD ou PDF déverrouillé).
Examen final à distance en synchrone ou simultané.	Évaluation chronométrée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Programmer le temps supplémentaire pour chaque étudiant. ✓ Si l’étudiant n’a pas accès à ses logiciels d’aide à la communication, ne pas le pénaliser pour les fautes de français/anglais commises. ✓ S’assurer que l’examen est dans un format accessible (WORD ou PDF déverrouillé).

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ De concert avec les SAE - Modifier le moment de passation pour les étudiants ne pouvant rédiger 2 évaluations par jour.
	Évaluation non chronométrée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Si l'étudiant n'a pas accès à ses logiciels d'aide à la communication, ne pas le pénaliser pour les fautes de français/anglais commises. ✓ S'assurer que l'examen est dans un format accessible (WORD ou PDF déverrouillé). ✓ De concert avec les SAE - Modifier le moment de passation pour les étudiants ne pouvant rédiger 2 évaluations par jour.

Certains étudiants sont mal à l'aise de faire part de leur situation de handicap à leurs enseignants, mais la situation les oblige à se dévoiler et à se tourner vers vous. Faites preuve de bienveillance à leur égard. Nous vous demandons également de traiter ces demandes en observant les règles de confidentialité de mise.

Comment éviter de gérer trop de demandes individuelles?

1. Conformément au message émanant des décisions du Conseil pédagogique du 25 mars et au [guide sur l'adaptation de vos évaluations](#), l'enseignant peut, en tenant compte des balises (LIEN), transformer son examen en une autre modalité d'évaluation plus adaptée aux circonstances. Toutefois, si vous choisissez de conserver un examen final formel en temps réel, il est conseillé de donner plus de temps que nécessaire à tous vos étudiants afin de tenir compte d'autres situation personnelles difficiles pouvant constituer des obstacles à la réussite. Notez que les étudiants en situation de handicap ont reçu la consigne de ne pas demander de temps supplémentaire si vous mettiez en place cette mesure. **Il est donc important de communiquer clairement aux étudiants le temps estimé pour compléter l'examen et le temps que vous allouez pour le faire.**

En cas de questionnements à cet égard, n'hésitez pas à communiquer ou à référer vos étudiants aux services aux étudiants à sae.soutienhandicap@hec.ca.